



Alain GERMAIN
Maire de Collonges-au-Mont-d'Or

Collonges au Mont d'Or, le 21 novembre 2023

Objet : Présentation du plan d'urgence de sobriété de la
Commune de Collonges au Mont d'Or

Mesdames, Messieurs les Responsables des associations,
Mesdames les Directrices des écoles publique et privées,
Mesdames, Messieurs les usagers des bâtiments communaux,
Mesdames, Messieurs les agents publics,

Le contexte de pénurie énergétique mondial augmente les coûts de manière très importante et pousse les pouvoirs publics à inciter particuliers et collectivités aux économies d'énergie.

Après s'être concertés, les 25 maires des Monts d'Or et du Val de Saône ont fait le choix de mettre en place des règles et un plan d'actions pour limiter les impacts que cette crise pourrait produire au niveau des collectivités territoriales.

Nous parlons d'économie d'énergie, mais préférons le terme de « sobriété énergétique » suggérant ainsi une démarche vertueuse, dont l'enjeu n'est pas seulement financier.

Les difficultés d'approvisionnement en gaz demeurent et induisent une hausse importante des factures énergétiques (gaz et électricité)

Aussi, comme les 24 communes voisines, nous maintenons les mesures de l'hiver précédent

- Baisse de la température de chauffage :
 - à 19°C à l'école élémentaire et au restaurant scolaire
 - à 21°C à l'école maternelle et à la crèche (y compris la partie repas)
 - à 15°C dans les locaux sportifs (salle des sports et dojo)
 - à 19°C dans la salle JM.COMTE, dans les vestiaires de la salle des sports et pour les manifestations festives se déroulant sur ce site

- à 19 °C dans tous les autres bâtiments communaux (Mairie, médiathèque, agence postale, locaux associatifs école de musique et ateliers de Collonges, salle des fêtes, maison de la rencontre et salle Rispal)
- Suppression des éclairages nocturnes extérieurs et intérieurs de la Mairie
- Extinction de tous les bâtiments, salles, terrains de sport, etc. à partir de 23 heures, sauf en cas de manifestation
- Extinction des illuminations à 22h sauf les nuits des 8, 24 et 31 décembre 2023.

Il est interdit de brancher tout dispositif de chauffage complémentaire et ou individuel.

Dans les locaux chauffés par une chaudière (bureaux administratifs mairie, bureau police, médiathèque, classes au rdc en élémentaire) les climatiseurs réversibles devront rester éteints.

En cas de sensation de froid, et notamment en cas de proximité entre espaces chauffés et non chauffés, veillez au maintien des portes fermées (aussi en cas d'absence du bureau afin de garder la chaleur et de limiter l'introduction du froid).

Pour les locaux dont les fenêtres sont dotées de dispositif de store et rideau, en cas d'absence de plusieurs jours ou pour la nuit, nous vous remercions de veiller à fermer les rideaux et les volets pour limiter les déperditions de chaleur et la sensation d'inconfort provoquée par l'effet de paroi froide.

Ces actions seront mises en place :

- techniquement par l'intervention des exploitants au niveau des régulateurs et programmation lorsque les équipements le permettent.
- en comptant sur le civisme de chacun,
- par les écogestes au quotidien rappelés par des affichages dans toutes les salles de la commune

La commune réalisera des campagnes de mesures de température.

En cas de dysfonctionnement, nous vous remercions de contacter la mairie et le service gestionnaire (technique@collongesaumontdor.fr).

Nous comptons sur le civisme de tous.

En vous remerciant pour votre collaboration,

Alain GERMAIN,
Maire de Collonges au Mont d'Or

